

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CODE ISIN :
FR0000449373

ALLIANZ OBLIGATIONS COURT TERME Part C (EUR)

FCP dont la Société de gestion est Allianz Global Investors GmbH, société du groupe Allianz Global Investors

Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF « Obligations et autres titres de créances libellés en euro », ayant pour objectif, en tant qu'OPCVM nourricier, celui de son maître ALLIANZ EURO OBLIG 1-3 PLUS. Rappel des objectifs de l'OPCVM maître : L'OPCVM est un FCP, relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, de classification AMF "obligations et autres titres de créances libellés en euro", ayant pour objectif d'offrir une performance supérieure à l'indice de référence JPM EMU 1-3 sur la durée de placement recommandée.

Nous investissons la quasi-totalité de l'actif dans la part R/C de l'OPCVM maître. Rappel de la politique d'investissement de l'OPCVM maître : "Nous investissons jusqu'à 100% de l'actif en titres de créances et instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés de notation minimum BB- dont 10% maximum inférieurs à BBB-. Les titres sélectionnés sont issus jusqu'à 100% de l'actif de l'OCDE et 20% maximum des pays émergents libellés en toutes devises. La fourchette de sensibilité est comprise entre -2 et 3. Nous pouvons investir en parts ou actions d'OPC ainsi qu'en titres émis par des véhicules de titrisation (MBS et ABS) dans la limite de 10% de l'actif. Enfin, parmi les produits structurés de crédit, certains peuvent être négociés sous forme financée (iTraxx note, CDOs). Nous pourrions

investir au maximum 20% de l'actif net dans cette catégorie de produits structurés de crédit. Nous pourrions effectuer des opérations d'acquisition ou de cession temporaires de titres dans la limite de 10% de son actif."

Des produits dérivés peuvent être utilisés pour compenser l'exposition aux variations de cours (couverture), profiter des écarts de cours entre deux ou plusieurs marchés (arbitrage) ou multiplier les gains bien que cela puisse aussi multiplier les pertes (levier).

Les performances du nourricier seront inférieures à celles du maître en raison de ses propres frais de fonctionnement et de gestion.

L'indicateur de référence de l'OPCVM Maître est : JPM EMU 1-3. Nous pouvons dévier de l'indicateur de référence.

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour avant 11h30, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

La part C, destinée à tous souscripteurs, capitalise les revenus chaque année.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2 ans.

Profil de risque et de rendement

← A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé →



Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Compte tenu de la classification, de la stratégie mise en place, des actifs utilisés listés ci-dessus (principalement des titres de créances et instruments du marché monétaire libellés en euro via l'OPCVM maître) et de la volatilité constatée dans le passé, cet OPCVM appartient à la catégorie 2. Les OPCVM de catégorie 2 sont historiquement peu volatils. La volatilité indique dans quelle mesure la valeur de l'OPCVM a fluctué à la hausse et à la

baisse dans le passé. La valeur des parts ou actions d'un OPCVM de catégorie 2 peut faiblement fluctuer par rapport aux volatilités historiques observées.

Les modalités de souscription et de rachat des OPCVM maître et nourricier sont détaillées dans la rubrique « modalités de souscription et de rachat » de leur prospectus/règlement.

Les risques importants pour l'OPCVM et son Maître non pris en compte dans cet indicateur :

- Risque de crédit : Nous pouvons directement ou indirectement investir une part significative de l'OPCVM dans des instruments du marché obligataire et/ou monétaire. Si l'émetteur devient insolvable ou rencontre des difficultés économiques ou financières, le coupon et/ou le nominal de ces actifs risque de ne pas être intégralement payé. Une baisse du cours de ces actifs et de la valeur liquidative de l'OPCVM peut en résulter.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,50 %
Frais de sortie	0,00 %

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,16 %
----------------	--------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	néant
---------------------------	-------

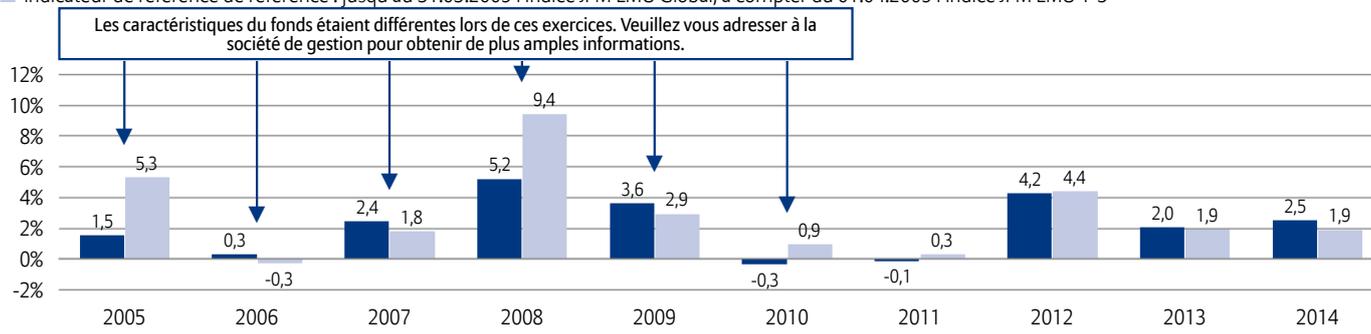
Ce chiffre se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent, clos le 31.12.2014, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais de transactions excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.allianzgi.fr.

Performances passées

■ Performance de l'OPCVM en %

■ indicateur de référence de référence : jusqu'au 31.03.2009 l'indice JPM EMU Global, à compter du 01.04.2009 l'indice JPM EMU 1-3



Les performances passées affichées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Les performances passées indiquées ici tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions. L'OPCVM a été créé en 1990.

Les performances de l'OPCVM ont été calculées en EUR. Le 07.05.2010, les objectifs et la politique d'investissement de l'OPCVM ont évolué. Les précédentes performances ont été atteintes dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : Societe Generale S.A.

Vous pouvez obtenir gratuitement copie du prospectus/rapport annuel/document semestriel en français de l'OPCVM ainsi que copie du prospectus, du document d'information clé pour l'investisseur et des rapports et comptes périodiques de l'OPCVM maître sur simple demande adressée à Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou à Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

La valeur liquidative ainsi que d'autres informations relatives à l'OPCVM sont disponibles auprès : d'Allianz Global Investors GmbH, Bockenheimer Landstrasse 42-44, D-60323 Francfort sur le Main – Allemagne ou auprès : d'Allianz Global Investors, Succursale Française, 3 Boulevard des Italiens 75113 Paris Cedex 02 ou sur le site internet www.allianzgi.fr.

L'OPCVM est soumis à la législation fiscale française. Cela peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Pour plus d'informations, merci de vous renseigner auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité d'Allianz Global Investors GmbH ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par L'Autorité des Marchés Financiers. Allianz Global Investors GmbH est agréée en Allemagne et réglementée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (BaFin).

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 19.02.2015.